



Déclaration au CA Inserm du 13 mars 2024

Il n'est pas acceptable que le gouvernement donne d'une main à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche pour mieux reprendre de l'autre.

Les engagements pris lors de la mise en place de la LPR et avec le contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) que l'État a signé avec l'Inserm sont totalement ignorés. Comment pouvons-nous encore faire confiance à un gouvernement qui ne respecte pas la parole donnée.

Au mois d'octobre 2023, en introduction du programme 172, Mme Claire GIRY (DGRI, Ministère ESR) nous disait : « Les **crédits du programme augmentent de 324 M€** entre la LFI 2023 et le PLF (projet de loi de finance) pour 2024, hors mesures générales (augmentation de la valeur du point d'indice principalement) ... Une enveloppe de **45 M€ est par ailleurs ouverte pour financer les mesures salariales** annoncées en juin 2023 »

Elle disait également « **Compte tenu de leurs réserves financières, les établissements seront également appelés à un effort de responsabilité** ».

Le 22 février le gouvernement fait marche arrière par décret en **allégeant le programme 172 de 383M**. **Résultat, non seulement les 324M€ ne sont pas alloués mais on nous ampute de 59M€.**

Dans le même temps, le CIR (Crédit Impôt Recherche) n'est nullement impacté. Seuls les budgets dédiés à la recherche publique sont impactés par les économies exigées par l'État.

Or, en quarante ans cette niche fiscale, distribuée sans aucune évaluation scientifique des projets subventionnés, coûte aujourd'hui presque 7 Md€ par an. Et depuis 2008, le montant du CIR a presque triplé contrairement aux budgets de la recherche publique.

Même si le budget de l'Inserm est 'sanctuarisé' les annonces de baisse du budget de l'ANR sont inquiétantes, car cela impactera forcément les projets de recherche des chercheurs Inserm.

Concernant les vœux pieux d'amélioration de l'attractivité de nos métiers, malgré la mise en place des primes RIFSEEP et RIPEC le compte n'y est pas non plus.

D'une part, ces primes sont bien plus basses que dans le reste de la fonction publique

D'autre part le niveau de nos salaires qui serviront au calcul de nos retraites, ont beaucoup perdu par rapport au pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice.

Quelques chiffres établis en novembre 2023, des évolutions de nos rémunérations depuis le 1^{er} janvier 2000 :

- Selon l'indice des prix Insee et une valeur du point d'indice de 4,92 € (depuis 01/07/2023), les agents ont perdu plus d'un quart de leur pouvoir d'achat (26% hors tabac).

Si le point d'indice était indexé sur l'indice Insee, sa valeur actuelle atteindrait 6,20€

- L'évolution des prix est de + 46,08 % (hors tabac) alors que l'évolution du point d'indice est de seulement + 15,94 %

- **La perte de salaire mensuelle au regard de l'inflation :**

Pour un agent de catégorie C c'est jusqu'à 605 €

Pour un agent de catégorie B c'est jusqu'à 751 €

Pour un agent de catégorie A c'est jusqu'à 1244 €

Et pour les agents de catégorie A+ comme les chercheurs et les chercheuses, c'est jusqu'à 1637 € par mois.

(À cela il faut ajouter 3,25% d'augmentation de nos cotisations retraite entre 2010 et 2020)

Ces rémunérations sont très en dessous des salaires de nos collègues européens et évoluent moins vite que l'inflation. L'attractivité ne passe pas que par le salaire, soit, mais a-t-on vraiment des conditions de travail, des équipements ou des locaux d'exceptions pour contrebalancer ces rémunérations insuffisantes ?

Les discours de soutien de la recherche publique, ne serait au final que poudre aux yeux ?

Nous demandons au gouvernement de respecter les annonces du président de la république, de tenir les promesses faites aux agents depuis des années concernant leurs évolutions de carrière et l'amélioration de leurs rémunérations et ainsi de respecter le contrat d'objectifs, de moyens et de performances qu'il a signé avec l'Inserm.